

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

Mairie de Veauchette

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-202623-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

DELEGATION DE FONCTION 3^{ème} ADJOINT

Le Maire de la Commune de Veauchette,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur SOUBEYRAND Maxime en qualité d'adjoint au Maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur SOUBEYRAND Maxime, 3^{ème} Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur SOUBEYRAND Maxime, 3^{ème} adjoint est délégué pour assurer :

- la gestion et l'entretien du patrimoine communal,
- la sécurité des bâtiments publics,
- la gestion du dossier mise aux normes accessibilité
- le suivi des contrats d'entretien, extincteurs, chauffage, alarme...
- la gestion et suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux,
- le suivi et la gestion des gros travaux en collaboration avec les autres élus.
- la commission d'appel d'offres
- procéder à la célébration des mariages sur le territoire de la commune en l'absence du maire,
- signer tous les actes d'état civil en l'absence du maire

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

Fait à Veauchette le 20 mars 2026
Le Maire,
Jean-Paul TISSOT

